



CONGRES CONFEDERAL FORCE OUVRIERE

**Parc des Expositions de Montpellier
Du 14 au 18 février 2011**

21 juin 2010

Le XXII^{ème} CONGRES CONFEDERAL se tiendra

du Lundi 14 février au Vendredi 18 février 2011

**au Parc des expositions de Montpellier
Route de la Foire - 34470 PEROLS**

Représentation et mandats des syndicats

En vertu de l'article 38 des statuts confédéraux, **tout syndicat régulièrement affilié à la CGT-FO a le droit d'être représenté au Congrès Confédéral**, les sections départementales des syndicats nationaux étant assimilées en la matière à des syndicats.

Il faut entendre par « régulièrement affilié » le fait de cotiser au moins un an (art. 38) à la fois à sa Fédération et à son Union Départementale, et d'être à jour de ses cotisations vis-à-vis de ces deux structures.

Le syndicat peut être représenté au Congrès Confédéral, soit par un délégué direct qu'il choisit lui-même parmi ses adhérents, soit en confiant son mandat à un délégué d'un autre syndicat. Dans ce cas, en vertu de l'article 43 des statuts confédéraux, chaque délégué ne pourra représenter que dix syndicats au maximum. Les délégués au Congrès ne pourront y représenter que les syndicats appartenant à la Fédération ou à l'Union Départementale à laquelle ils appartiennent eux-mêmes.

Comme à Lille en 2007, **l'inscription des délégués sera réalisée par les syndicats sur Internet.** C'est exactement la même procédure avec le seul changement résultant de la modification statutaire votée au dernier congrès (art. 42) portant le calcul des voix sur 3 années de cotisations (2007, 2008, 2009).

La base de représentation des syndicats (et sections syndicales) est celle correspondant au nombre de timbres réglés pour 2007, 2008, 2009 (nombre qui sera validé par l'UD et la Fédération nationale).

Vous recevrez début septembre **votre code personnel** vous donnant accès au site pour votre inscription ainsi que la procédure à suivre.

Le syndicat qui ne serait pas informatisé devra demander à son UD de saisir à sa place son inscription sur Internet.

Les délégués mandatés recevront ensuite à l'adresse renseignée au moment de leur inscription :

- ❖ leur badge de délégué – qu'ils devront garder sur eux en permanence dans l'enceinte du congrès ;
- ❖ leurs bulletins de vote ;
- ❖ leurs fiches d'inscription aux diverses commissions ;
- ❖ les demandes de prise de parole.

Les délégués devront se munir de l'exemplaire du **rapport du Congrès** qui, conformément à l'article 38 des statuts, sera envoyé par la Confédération, au moins un mois avant le congrès, aux organisations confédérées.

L'accueil des délégués

L'accueil des délégués pourra s'effectuer **dès le dimanche 13 février de 16h à 18h**. Il se poursuivra le **lundi 14 février à partir de 8 h**. L'ouverture du Congrès est fixée au 14 février à 15h. Voir ci-joint le projet d'ordre du jour qui sera définitivement adopté lors de notre prochain CCN, les 7 et 8 octobre 2010.

Un contrôle électronique (code barre inscrit sur le badge) des délégués mandatés s'effectuera dans le hall d'accueil du Congrès et à l'entrée de la salle plénière. Les délégués devront donc se munir de leur badge ainsi que de leur carte syndicale 2010.

L'accès au congrès

- Pour vous rendre à Montpellier :

La SNCF accorde une **réduction spéciale congrès de 20%** sur le prix du billet en produisant un fichet qui vous sera envoyé à votre demande.

A noter que vous pouvez bénéficier d'une **réduction groupe de 30%** à partir de 10 personnes voyageant ensemble à l'aller et au retour.

Air France accorde une **réduction, pouvant aller jusqu'à 47%**, sur ses vols sur production de la convocation comportant la référence adéquate.

Vous trouverez ci-joint les formulaires de demande de fichets SNCF et de réduction Air France.

Pour les délégués venant en voiture, un **parking gratuit** de 1260 places nous est réservé avec des zones aménagées pour :

- ❖ les délégués et auditeurs,
- ❖ le CCN, la CE et les invités,
- ❖ les exposants et les organisateurs

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de carte d'accès au parking qui devra être apposé en évidence sur votre pare-brise.

- Accès au congrès :

Le Parc des Expositions où se déroulera le Congrès est situé à 10mn à pied de l'aéroport et à 15 mn en voiture du centre ville.

Une prolongation de **la ligne de bus** venant du centre ville jusqu'à la porte du parc des expositions ainsi qu'une augmentation des rotations sont en cours de négociation avec la société de transport de Montpellier, la TAM.

L'hébergement

Des hôtels 2 et 3 étoiles ont été pré réservés par la **centrale de réservation d'Enjoy**. Pour ceux qui souhaitent passer par cette centrale, vous trouverez ci-joint le bon de réservation à utiliser. Vous trouverez également une liste d'hôtels bon marché et de campings ouverts en février que vous pourrez réserver directement.

La restauration

La restauration sera assurée sur place du lundi 11 février au vendredi 18 février 2011 midi. Un service à table permettra aux délégués qui le souhaitent une restauration variée et de qualité (entrée, plat, fromage, dessert, boissons et café) au prix de 19 € par repas.

Les repas doivent être commandés à la Trésorerie Confédérale. Les repas non pré commandés ne pourront être assurés.

Vous trouverez ci-joints les menus et les bons de réservation identifiés pour chaque repas. Toute commande de tickets repas reçue sans le règlement ne sera pas traitée.

Les tickets repas permettant l'accès à la salle de restaurant seront adressés aux délégués les ayant réglés.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il y a peu de restaurants à proximité du Parc des Expositions. Nous vous incitons donc à privilégier la prise des repas sur place.

Divers

L'utilisation du WIFI ne sera pas possible dans la salle plénière. Les autres espaces seront couverts pour permettre la navigation Internet. Un cyber espace sera à la disposition des délégués dans l'espace dédié aux exposants.

La Confédération, l'Union Départementale de l'Hérault et l'AFOC tiendront un stand dans l'espace exposant où se situeront le bar et des espaces « convivialité ».

Des excursions sont proposées aux personnes accompagnant les délégués. Le programme et les modalités d'inscription vous seront envoyés en septembre.

Toutes les informations et formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Confédéral, rubrique « Congrès Confédéral » : www.force-ouvriere.fr

Pour tout renseignement complémentaire : congres2011@force-ouvriere.fr

Hot line Congrès : 01 40 52 86 06

Documents joints :

- Fiche de transport avec demande de carte parking ou de fichets SNCF
- Formulaire AIR FRANCE
- Demande d'hébergement et liste d'hôtels bon marché et de campings
- Demande de tickets repas avec les menus
- Enveloppe de retour à la Confédération

ORDRE DU JOUR

Dimanche 13 Février 2011	16h - 18h	♦ Accueil des délégués
Lundi 14 Février 2011	8h 15h - 19h30 21h30 - 24h	♦ Suite accueil des délégués ♦ Mise en place du congrès : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du congrès par le président de séance ▪ Mise en place des commissions du Congrès ▪ Intervention du Secrétaire Général de l'UD de Montpellier ▪ Intervention du Trésorier Confédéral ▪ Rapport d'activité par le Secrétaire Général ▪ Interventions des délégués
Mardi 15 Février 2011	9h 24h	♦ Suite interventions des délégués ♦ Fin
Mercredi 16 Février 2011	9h 24h	♦ Suite interventions des délégués ♦ Fin
Judi 17 Février 2011	9h - 15h 15h 24h	♦ Réponse du Secrétaire Général ♦ Votes des rapports et modifications statutaires ♦ Réunion des commissions ♦ Fin
Vendredi 18 Février 2011	9h 15h 17h	♦ Discussion et vote des résolutions ♦ Discours de clôture du congrès ♦ Fin
Samedi 19 Février 2011	9h	♦ Comité Confédéral National